

- 1.1 La souscription d'un ordre par un annonceur comporte l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.
- 1.2 Le seul fait de traiter avec MEDIACONCEPT implique de la part du Client, son acceptation des présentes Conditions Générales et la renonciation à ses propres Conditions Générales, s'il en existe, lesquelles ne seront en aucun cas opposables à MEDIACONCEPT. Au cas où les Conditions Générales du Client contiendraient une clause similaire à la présente, seules les présentes Conditions Générales prévaudront, sous réserve d'accord formel préalable.
- 1.3 Les agences de publicité et centrales d'achat souscrivant un ordre à MEDIACONCEPT agissent au nom et pour le compte de l'annonceur. Les textes des présentes conditions générales sont opposables aussi bien à l'agence qu'à l'annonceur. L'agence prend, le cas échéant, toute disposition nécessaire pour rendre ces conditions générales opposables à l'annonceur, de même, qu'à tout intermédiaire quelconque. L'agence, aussi bien que l'annonceur, sont en tout état de cause solidairement responsable envers MEDIACONCEPT du paiement du prix des ordres.

Ordres

- 2.1 Les ordres et toute correspondance relatifs à la diffusion de messages sur les antennes de la BRF sont adressés à MEDIACONCEPT.
- 2.2 L'ordre est personnel à l'annonceur. Il ne peut en aucun cas être cédé, même partiellement.
- 2.3 Les ordres de diffusion de messages publicitaires ne sont définitifs qu'à la réception par MEDIACONCEPT du bon de commande confirmatif signé par l'annonceur ou son mandataire. Celui-ci doit parvenir à MEDIACONCEPT dans les 15 jours et au minimum 10 jours ouvrables avant la date de la première diffusion.

Tarifs et paiement

- 3.1 Le calcul du prix se fait sur base de la longueur réelle du message (du premier son utile jusqu'au dernier). Lors du dépassement d'une unité de temps mentionnée dans les tarifs, l'unité de temps supérieure sera facturée.
- 3.2 Le tarif ainsi que les conditions générales applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi par MEDIACONCEPT du bon de commande confirmatif à la signature de l'annonceur et/ou de l'agence.
- 3.3 Les ordres sont payables dans les 30 jours à dater de la facturation. La facturation est établie mensuellement par MEDIACONCEPT au nom du signataire du bon de commande confirmatif. S'il s'agit d'une agence, une commission de 15 % sera déduite du montant de la facture. MEDIACONCEPT se réserve néanmoins le droit de facturer en même temps que la première diffusion, l'ensemble des tranches mensuelles d'une même campagne publicitaire..
- 3.4 Toutes taxes et impôts éventuels sont à charge de l'annonceur ou de son mandataire.
- 3.5 En cas de non respect des conditions de paiement, l'ordre est résilié de plein droit et aux torts exclusifs de l'annonceur, sans préavis, ni indemnité à charge de MEDIACONCEPT. L'annonceur est redevable du prix des diffusions des messages déjà effectués.
- 3.6 Les sommes qui n'ont pas été payées à l'échéance prévue, porteront sans mise en demeure préalable, intérêts au taux légal, majorés de 5 %; en plus, d'une indemnité de retard de 15 % sur le montant principal, avec un minimum de 50,00 euros.

Agréation BRF

- 4.1 Aucun message ne peut être diffusé sans savoir été agréé préalablement par la BRF.
- 4.2 Pour pouvoir être agréé, le message doit être soumis à MEDIACONCEPT au plus tard 7 jours ouvrables avant la première date de diffusion prévue. MEDIACONCEPT communique ensuite la décision d'agrément à l'annonceur dans un délai de 3 jours ouvrables à dater de la réception du matériel.
En cas de décision négative; l'annonceur dispose d'une nouvelle période de 3 jours ouvrables pour envoyer une version modifiée et prête à la diffusion du message. En cas de nouvelle décision négative, le message n'est pas diffusé.
- 4.3 En cas de non agrément d'un message par la BRF, ni celui-ci, ni MEDIACONCEPT ne sont redevables ni de compensation, ni d'intérêt, ni d'indemnité envers l'annonceur, son mandataire ou les tiers intéressés.

Contenu du message

- 5.1 MEDIACONCEPT se réserve de refuser l'exécution d'un ordre, même préalablement accepté, en raison de son contenu, surtout si ce contenu contredit les règles mentionnés ci-dessous. Dans ce cas, le client recevra un avis motivé.

Le Client s'engage à respecter les réglementations en vigueur dans la zone de diffusion (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) visant à la protection de l'intérêt général, et surtout les lignes de conduite du Jury d'Ethique Publicitaire et le décret des médias en vigueur dans la Communauté Germanophone. Le Client s'engage également à s'abstenir de toute calomnie ou diffamation ainsi que de toute propagande politique, philosophique ou religieuse.

Pour les messages sonores, toute référence à l'agence ou au producteur est interdite.

- 5.2 MEDIACONCEPT n'est pas obligée de contrôler le contenu des messages. Le Client est seul responsable du contenu et de la production des Annonces Publicitaires, du Matériel et des Dotations qui sont à sa charge.

Le Client garantit que l'Annonce Publicitaire, le Message, le Message de Sponsoring, le Matériel, la Dotation ou tout logo, dénomination ou marque de l'Annoncéur n'enfreignent aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle, droit à l'image, autre droit de la personnalité ou propriété ou antériorité dont un tiers est titulaire ; le Client est responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits et autorisations nécessaires au titre de la propriété intellectuelle et industrielle et du chef du droit à l'image ou autres droits de la personnalité. Le Client garantit qu'il assumera à ses propres frais, la défense de tout litige pouvant survenir en rapport avec le présent article.

Le Client est responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits et autorisations nécessaires pour la réalisation et la diffusion de tout message publicitaire. En particulier, l'annonceur garantit MEDIACONCEPT contre tout recours, notamment des auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes ou de toute personne qui s'estimerait lésée par les émissions publicitaires à quelque titre que ce soit.

Production

- 6.1 Dans le cas d'un ordre de production de spot, le client s'engage à réceptionner le message produit dans les 48 heures ; passé ce délai, l'accord de principe du client est présumé.

Matériel de diffusion

- 7.1 MEDIACONCEPT n'est pas obligée de contrôler la convenance technique du message.
- 7.2 Pour être diffusée, la copie antenne du message agréé doit être remise à MEDIACONCEPT au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de diffusion prévue. Passé ce délai, le prix de la diffusion est intégralement dû par l'annonceur, comme si la diffusion avait eu lieu. MEDIACONCEPT n'est redevable ni de compensation, ni d'intérêt envers l'annonceur, les mandataires ou les tiers intéressés.
- 7.3 Au cas où, pour des raisons techniques, le message se révèle impropre à la diffusion, MEDIACONCEPT en avertit aussitôt que possible l'annonceur ou l'agence. L'annonceur doit être en ce cas prêt à fournir une version satisfaisante, au moins 2 jours ouvrables avant la première date de diffusion prévue. Dans le cas contraire, le message n'est pas diffusé, le prix reste dû intégralement par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu.
- 7.4 Le client porte le risque d'erreurs de diffusion, quel que soit le matériel.
- 7.5 Après diffusion, le matériel pourra être retiré dans les 30 jours. Au-delà de ce délai, celui-ci pourra être détruit par MEDIACONCEPT. MEDIACONCEPT se réserve la faculté de diffuser les dits messages en un lieu privé, notamment pour les besoins d'information des agences et annonceurs.
- 7.6 MEDIACONCEPT ne peut être tenu pour responsable des pertes ou dommages éventuels de tout matériel remis à l'occasion de l'exécution de l'ordre de publicité. En tout état de cause, l'annonceur est toujours réputé avoir conservé une copie ou un double de tout matériel remis à MEDIACONCEPT.

Diffusion

- 8.1 MEDIACONCEPT s'engage à informer le signataire du bon de commande, des dates et heures de diffusion de chaque message. La preuve de la diffusion pourra être fournie sur demande, à l'annonceur ou à son mandataire, dans un délai de 15 jours ouvrables. Les plaintes pour non-diffusion ou diffusion non conforme doivent être introduites auprès de MEDIACONCEPT dans un délai de 15 jours ouvrables après le jour de la diffusion. Si la plainte se trouve être fondée, un règlement compensatoire sera proposé.
- 8.2 Les dates et heures de diffusion sont données à titre indicatif et sans garantie. La BRF se réserve en effet le droit de les modifier pour des raisons d'opportunité de programmes, sans que l'annonceur ou son mandataire puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Au cas où un message n'a pu être diffusé à la date prévue, la diffusion peut être, avec l'accord de l'annonceur, reportée à une date ultérieure. Si ce report est impossible ou si la proposition de report n'est pas acceptée par l'annonceur, le prix du message non diffusé n'est pas dû.
- 8.3 Dans l'hypothèse où la diffusion d'un message s'avère impossible pour des raisons de force majeure, le message non diffusé ne donne pas lieu au paiement du prix de la diffusion, sans que l'annonceur ou son mandataire ou les tiers intéressés puissent prétendre à une quelconque compensation ou intérêt.

- 8.4 MEDIACONCEPT ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des défauts de diffusion incombant à une ou plusieurs sociétés de radio- ou télédiffusion. Aucun remboursement ne sera effectué en pareil cas.
- 8.5 Pour autant que le délai d'introduction du bon de commande confirmatif le permette, toute demande d'annulation ou de suspension d'ordre, intervenant après la signature du bon de commande confirmatif, doit pour être acceptée, parvenir à MEDIACONCEPT par lettre recommandée huit semaines avant la date initiale de diffusion. Si ces conditions sont respectées, le prix des diffusions annulées n'est pas dû. Dans le cas contraire, l'annonceur et son mandataire restent redevables du montant intégral des diffusions concernées.
- 8.6 Pour autant que le délai d'introduction du bon de commande confirmatif le permette, toute demande de modification de programmation doit, pour être acceptée, avoir lieu au plus tard 10 jours ouvrables avant la première date de diffusion initialement prévue. Si ce délai n'est pas respecté, la diffusion aura lieu aux dates et heures initialement prévues. Une campagne publicitaire qui a été reportée ne peut plus être annulée.

Responsabilité

- 9.1 En cas de diffusion non conforme, toute réclamation doit être adressée endéans les 48 heures par fax au plus tard, dans un délai de 3 jours sous peine de déchéance.

Juridiction

- 10.1 Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de l'ordre de publicité et des présentes conditions générales est de la compétence des Tribunaux d'Eupen.
- 10.2 Les présentes Conditions Générales sont applicables à dater du 1er janvier 2007. MEDIACONCEPT se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales, à charge pour elle d'en aviser ses contractants.
- 10.3 Seul le droit belge est applicable entre parties.
- 10.4 Même si une clause des présentes conditions générales était non valable, les autres clauses des conditions générales restent valables.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Mediaconcept sprl

Kehrweg 11 · B-4700 Eupen

Tél.: 0032 - (0)87 / 59 11 06

Fax: 0032 - (0)87 / 59 11 99

E-mail: office@mediaconcept.be